



YVES BLEIN

Député du Rhône
représente à l'Assemblée nationale les électeurs
des communes de Corbas, Feyzin, Saint-Fons,
Solaize, Vénissieux et d'une partie de Saint-Priest.



[Prénom] [Nom]
[Adresse postale]
[Code Postal] [Ville]

Paris, le 22 novembre 2017

[Genre],

Le 18 juin 2017, les électeurs de la 14^e circonscription du Rhône m'ont ré-élu Député. Je siège donc à l'assemblée nationale pour voter la loi et contrôler le gouvernement.

Tout au long de mon précédent mandat, je me suis efforcé de rendre compte du travail que j'accomplissais en tant qu'élu du peuple. Je souhaite continuer dans cette voie en tentant de personnaliser encore un peu plus l'information que je dois à ceux que je représente.

J'ai donc décidé de m'adresser, en cette fin d'année, aux citoyens de la commune de [ville] qui ont voté lors des dernières élections et dont vous faites partie. J'ai pensé qu'à ce titre vous seriez [intéressé.e] de connaître mon activité mais aussi mes impressions à l'issue de ces six premiers mois à l'assemblée. Bien que très attaché aux moyens de communication électroniques -j'adresse chaque semaine une newsletter à 5 000 électeurs de la circonscription et autant de personnes suivent mon activité sur Facebook- j'ai pensé que ce format de lettre vous permettrait de prendre le temps de découvrir celui qui vous représente à l'assemblée.

Vous le savez sans doute, si j'ai été présenté en 2012 par le parti socialiste, j'ai décidé, au début de l'année 2017, de soutenir la candidature d'Emmanuel Macron. Je siège aujourd'hui avec

quelques 300 autres députés dans le groupe de La République en Marche. Quelques-uns de mes concurrents ont tenté d'utiliser à des fins politiques ce ralliement, mais tous ceux qui me connaissent et qui ont suivi mes travaux lors du précédent mandat ont bien compris qu'il s'agissait en fait d'être en cohérence avec mes idées et mon engagement. Socialiste et clairement engagé à Gauche, j'ai toujours pensé qu'on ne pouvait œuvrer pour la justice sociale sans créer de la richesse, sans stimuler la croissance économique, dimension qui était

“Être en cohérence avec mes idées et mon engagement.”

quelque peu absente du programme du candidat du parti socialiste ! Mais surtout, j'ai découvert chez Emmanuel Macron, avec lequel j'ai eu de longues séances de travail lorsqu'il était Ministre, de nombreuses affinités. Comme lui, je suis profondément attaché à la construction et -n'ayons pas peur des mots- à l'intégration européenne. Comme lui, je pense que notre pays pourrait renouer durablement avec la croissance et sortir d'un système de chômage

de masse en libérant les énergies et en assouplissant certaines règles qui ne trouvent plus leurs justifications. Comme lui, je considère que nous devons repenser en profondeur notre système fiscal afin de le rendre tout autant efficient économiquement que juste socialement. Comme lui enfin, je crois que l'éducation doit être au centre des préoccupations d'un responsable politique. Comment n'aurais-je pas pu soutenir un programme qui prévoyait la suppression de la taxe d'habitation pour 80% des Français, le dédoublement des classes de primaires dans les zones d'éducation prioritaire et la création d'emplois francs pour les demandeurs d'emplois habitants dans les quartiers prioritaires ? Je crois d'ailleurs que c'est cette originalité et cette ambition du projet d'Emmanuel Macron qui ont incité autant de nouveaux venus à s'engager dans la politique, à candidater aux élections législatives... et à être élus !

Jamais l'assemblée nationale n'a en effet connu un tel renouvellement, jamais la représentation nationale n'avait compté dans ses rangs un si grand nombre de femmes. Qui s'en plaindra aujourd'hui ? Sûrement pas moi !

Mais l'arrivée au Palais Bourbon de si nombreuses nouvelles têtes ne fut pas qu'un problème pour les huissiers qui se doivent de reconnaître immédiatement les 577 députés. La nouvelle majorité devait s'organiser en très peu de temps pour adopter rapidement les premières lois présentées par le Gouvernement. Avec un groupe composé majoritairement de

nouveaux élus, il était prévisible que certains incidents de novices aient lieu. Ils ont été abondamment couverts par la presse et largement amplifiés par l'opposition. Mais les nouveaux députés ont vite appris, notamment en prenant conseils auprès des "anciens" dont je fais désormais partie.

De même, les Présidents de séance savent désormais répondre aux incidents de séances fomentés par les vieux briscards du débat parlementaire, de droite comme de gauche. Et surtout, un sentiment d'appartenance à un groupe parlementaire est en train de naître,

chacun comprenant que la force de notre majorité réside dans sa cohésion. Notre règlement intérieur permet et incite au débat au sein du groupe, mais aujourd'hui comme

hier, la décision majoritaire doit l'emporter pour éviter que des prises de positions singulières n'affaiblissent notre message. Ce n'est pas toujours facile et je sais, pour en avoir fait l'expérience, que la discipline de vote peut parfois coûter. Je n'étais, par exemple, pas favorable à l'interdiction totale de la recherche et de l'exploitation des hydrocarbures telle que proposée par le projet de loi déposé par Nicolas Hulot. J'estime que cette mesure est surtout symbolique et qu'elle ne fera qu'augmenter nos importations de pétrole. Mais j'ai veillé à ne pas le faire savoir publiquement - nous sommes ici entre nous ! - et ma voix n'a pas manqué lors du vote solennel...

Petit à petit, tout se met donc en place.

Il serait audacieux de vouloir tirer un premier

“Aller vite quand c'est nécessaire, écouter quand c'est utile.”

EN CLAIR

Membre de la commission de affaires économiques qui a en charge l'agriculture, l'énergie, l'industrie, la recherche, le commerce, les télécommunications, le tourisme l'urbanisme et le logement.

Désigné rapporteur de la mission économie sociale et solidaire (ESS) dans le cadre de l'examen du projet de loi de finances 2018.

bilan de l'action de la nouvelle majorité à l'assemblée nationale six mois après les élections législatives. L'expérience m'a appris que l'on était rarement objectif et pertinent le nez sur l'événement. D'ailleurs, bien des commentateurs critiques d'hier commencent à trouver de nombreuses vertus aux politiques décidées sous la présidence de François Hollande, ce qui ne peut que me réjouir a posteriori...

Mais je me risquerai quand même à identifier quelques caractéristiques de cette nouvelle législature. Le Gouvernement et la majorité ont montré au cours de ces derniers mois qu'ils savaient aller vite quand cela était nécessaire, mais qu'ils savaient aussi écouter et amender quand c'était utile. Aller vite, il le fallait immédiatement après le scandale des collaborateurs parlementaires familiaux. La loi pour la confiance dans la vie politique que nous avons votée dès l'été était une nécessité. Elle impose aujourd'hui des ajustements qui ne sont pas des plus simples. Je dois par exemple régulièrement rappeler aux responsables associatifs de la circonscription que j'ai voté la fin de la "Réserve parlementaire", cette enveloppe à disposition des députés qui était trop souvent utilisée à des fins clientéliste. Nous sommes aussi en train de mieux définir les dépenses qui peuvent être considérées comme des frais de mandat qui pourront donc donner lieu à remboursement de la part de l'assemblée. Ces réformes étaient indispensables car elles étaient

“ Les ordonnances, une démarche doublement légitime. ”

demandées par les Français qui ont été véritablement choqués par des scandales qui, s'ils étaient le fait d'une extrême minorité, ont sérieusement entaché la confiance que les citoyens pouvaient avoir dans leurs élus.

C'est aussi cette exigence de rapidité qui a conduit le gouvernement à décider de recourir aux ordonnances pour modifier le code du travail. Contrairement à ce qui a pu être répété en boucle par les opposants à ce projet, la démarche était doublement légitime. Non seulement les ordonnances sont prévues par notre constitution et donnent lieu à deux votes de la part du parlement, mais aussi, et peut être surtout, le contenu de la réforme avait été au cœur du débat lors des élections présidentielles et législatives. Les Français savaient tout à fait ce pour quoi ils avaient voté. Je peux même affirmer que ç'aurait été trahir leur vote que de laisser l'Assemblée nationale et le Sénat débattre pendant plus d'un an sur un texte technique et complexe alors que l'urgence économique commandait qu'il soit rapidement mis en œuvre. Membre de la commission des affaires économiques, j'ai eu, à de très nombreuses reprises, l'occasion de constater que les effets de mesures prises ne pouvaient se voir que plusieurs années plus tard. Il aurait été donc hautement préjudiciable de tarder à réformer le code du travail par de trop longs débats parlementaires.

Mais le couple Gouvernement / Assemblée a aussi montré qu'il savait prendre le temps de l'écoute et du débat et sur certains points amender les textes proposés. Je parle ici de couple car dans notre V^e République, et malgré les nombreuses réformes constitutionnelles qui

EN CLAIR

Nommé rapporteur du groupe de travail sur le statut des députés mis en place dans le cadre de la réforme de l'Assemblée nationale pour rendre l'institution plus démocratique, plus efficace et plus moderne.

Participe aux travaux de réflexions préparatoires au futur projet de loi de simplification des relations entre les Français et l'administration.

“ Une interaction constante avec vous. ”

ont donné plus de poids à l'Assemblée, il est toujours important de se souvenir de la place prépondérante du gouvernement dans l'élaboration de la loi. Nous sommes nombreux à avoir pu constater, lors de l'examen des derniers textes de loi, que ce couple savait travailler de concert pour produire une meilleure loi. Ce fut par exemple le cas lors du projet de loi renforçant la sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme. La disposition initiale, qui prévoyait qu'une personne mise en cause devait livrer ses identifiants lui permettant de se connecter aux réseaux sociaux, a finalement été oubliée après que de nombreux députés ont fait savoir au gouvernement leur opposition de principe et l'inapplicabilité d'une telle mesure. Ce fut aussi le cas sur la première partie du projet de loi de finances. On le sait, le cap fixé pour le quinquennat est ambitieux : il s'agit rien moins que de réduire la dette publique de 5 points de PIB, le déficit public de 2 points et les prélèvements obligatoires de 1 point. Autant dire que les contraintes sont majeures. Pourtant, fait marquant depuis le début de nos institutions, le texte a pu s'enrichir en première lecture à l'Assemblée nationale de 95 amendements provenant de tous les groupes politiques sans exception ! Une situation inhabituelle qui témoigne de la volonté d'écoute de la part du gouvernement et de la majorité et qui laisse, je l'espère, augurer de conditions d'élaboration de la loi plus apaisées. Et quand on légifère calmement, on légifère mieux !

Pour ma part, je continue à suivre les sujets sur lesquels j'ai acquis une certaine expérience au cours de ces dernières années. J'ai notamment été nommé rapporteur pour avis de la partie concernant les crédits destinés à l'Économie Sociale et Solidaire dans le projet de loi de finances pour 2018, ce qui m'a permis de faire quelques recommandations dont certaines ont pu être reprises dans le texte final. J'ai aussi été désigné rapporteur du groupe de travail mis en place par le Président de l'Assemblée et qui a pour mission de faire des propositions sur le statut des députés et, pourquoi pas, sur leur nombre pour la prochaine législature de 2022 ! La période électorale est désormais bien derrière nous et je suis de nouveau entièrement concentré sur les missions de législateur que vous m'avez confiées. Une mission qui comporte évidemment une dimension de communication afin de vous rendre compte de mon travail de Député. Si je suis assez circonspect sur les initiatives de co-construction de la loi, je ne saurais concevoir mon mandat sans interaction constante avec vous. Aussi, et puisque vous avez pris la peine de me lire jusqu'ici, je vous invite à me faire part de vos remarques, vos critiques ou, il faut savoir espérer, vos encouragements ! Pour cela, rien de plus simple : un courrier électronique contact@yvesblein.fr, un message sur facebook ou même une lettre timbrée à ma permanence au 2 rue du château à Vénissieux. Non seulement je vous garantis qu'il vous sera répondu, mais aussi, cela me fera plaisir d'interagir avec vous !

Dans cette attente, je vous prie de croire, [genre], en l'assurance de toute ma considération.

Votre Député,



■ POUR NOUS CONTACTER

• Assemblée Nationale
126 rue de l'Université - 75007 Paris
Tél. : 01 40 63 68 11

• Permanence parlementaire
2 rue du Château - 69200 Vénissieux
Tél. : 04 72 89 45 97

• contact@yvesblein.fr
• www.facebook.com/y.blein
• [@yves_blein](https://twitter.com/yves_blein)